

---

Résumé de l'adresse de la commune de Saint-Antonin (Aveyron) qui annonce adopter son nouveau nom de Libreval, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Résumé de l'adresse de la commune de Saint-Antonin (Aveyron) qui annonce adopter son nouveau nom de Libreval, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 710;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_41156\\_t1\\_0710\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41156_t1_0710_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

y ont régné, l'union la plus sincère rapprochait tous les cœurs; les vœux les plus ardents pour la prospérité de la République et des représentants du peuple, y ont été unanimement formés; et tous les citoyens n'ont offert que le spectacle touchant d'une seule et même famille réunie par une mère commune, sous les lois bienfaisantes de la liberté et de l'égalité.

Nous croyons devoir rendre aux citoyens de la Franciade la justice de dire que l'esprit public est excellent parmi eux, et au point de maturité pour la complète révolution. Si tous les territoires de la République étaient à la même élévation, la superstition serait promptement anéantie, et se verrait remplacée par les lois simples et durables de la nature et de la raison.

## VII.

ADRESSE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANTONIN (1),  
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

La commune de Saint-Antonin, département de l'Aveyron, district de Villefranche, canton et municipalité de Saint-Antonin, ne voulant d'aucune manière avoir aucun rapport de nom ni de fait avec les bienheureux du paradis, a adopté, à la majorité plus qu'absolue des suffrages de ses concitoyens, le nom de *Libreval*, comme répondant mieux à l'énergie républicaine et aux sentiments patriotiques qui ont toujours distingué cette commune; n'ignorant pas que si leur ville portait le nom d'un saint d'autrefois, on pourrait prendre ses habitants pour des capucins, et non pour des hommes libres qui ne connaissent d'autre culte que la liberté, d'autres vertus que les devoirs de citoyen, et d'autres miracles que les actes de bravoure de leurs frères d'armes.

Mention honorable.

## VIII.

ADRESSE DE LA COMMUNE DE HAM, DISTRICT  
DE PÉRONNE, DÉPARTEMENT DE LA SOMME (4).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (5).

La commune de Ham, district de Péronne, département de la Somme, vient déposer sur l'autel de la patrie l'argenterie et les hochets de la superstition. Elle renonce au catholicisme, en faveur de la liberté. Son culte présent et à venir n'est et ne sera que l'ardent amour de la liberté et de l'égalité, le respect aux lois, aux autorités constituées, sa haine pour les tyrans, leurs esclaves et les traîtres qu'ils soudoient, et son esprit philosophique pour

toutes les gueuseries sacerdotales, qui avilissent l'homme et lui ôtent sa dignité. Elle demande également de changer le nom de la ville de Ham en celui de Sparte, rougissant d'être appelée comme un impur repaire de l'Allemagne, asile de la tyrannie. Elle invite aussi la Convention à rester à son poste.

Mention honorable.

## IX

LETTRE DU REPRÉSENTANT COUTURIER, PAR LAQUELLE IL TRANSMET A LA CONVENTION LE DISCOURS PRONONCÉ A LA SOCIÉTÉ POPULAIRE D'ÉTAMPES LE 27 BRUMAIRE DE L'AN II, PAR LE CITOYEN CROSNIER (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le représentant du peuple Lecouturier écrit d'Étampes, le 27 brumaire, qu'il va faire à Dourdan la collecte de l'argenterie des églises (3). Il envoie le discours suivant, dont la Convention a ordonné l'insertion au bulletin.

*Discours prononcé à la Société populaire, le 23 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible, par le citoyen Crosnier, dont le civisme a été discuté le 22 du même mois.*

Représentants,

Grâce au généreux montagnard Couturier, le district d'Étampes est régénéré; les citoyens qui l'habitent ont les yeux dessillés; les préjugés sont foulés aux pieds; le temple qui renfermait ces signes extérieurs d'un culte prosaïque par la philosophie, est dédié à la raison triomphante.

Ces temples, garde-magasins des trésors formés par le fanatisme, sont dépouillés de ce faste orgueilleux qui flattait une troupe de ministres, devenus redoutables à force de superstition; ces trésors sont rendus à la nation.

Nos ennemis, ces oppresseurs de l'humanité, entendront le son de nos cloches; il portera la mort dans cette horde de brigands et au milieu des despotes; la liberté triomphera par les objets mêmes qui l'enchaînaient.

Les instruments de nos erreurs sont détruits; cette classe d'hommes qui abusait de notre crédulité est abattue. Ils ne viendront plus, ces hommes présomptueux, effrayer les derniers moments de l'homme expirant; ils ont eux-mêmes abjuré leurs erreurs et livré aux flammes les titres dont ils se paraient; plusieurs d'entre eux ont ratifié l'obéissance qu'ils devaient à la nature; ils ont contracté l'obligation de remplir le premier de ses devoirs. Citoyens législateurs, tels sont les effets de vos sages et

(1) Il n'y a aucune commune de ce nom dans le département de l'Aveyron.

(2) L'adresse de la commune de Saint-Antonin n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(3) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(4) L'adresse de la commune de Ham n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(5) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(1) La lettre de Couturier n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais on en trouve un extrait, auquel est joint le discours du citoyen Crosnier, dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(3) La lettre de Couturier ne figure pas dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.